

Journée Royale à Saint Germain en Laye

Le jeudi 22 mai 2025 de 10h00 à 17h30



Dès notre arrivée, nous visiterons le château qui nous fait face. Ancienne résidence royale, il se remarque notamment par l'élégance de sa silhouette Renaissance et par sa chapelle Saint-Louis qui constitue un véritable chef d'œuvre du style gothique rayonnant. C'est Napoléon III qui décida en 1862 de rénover le château de Saint-Germain, pour y installer un musée qui réunirait 'les pièces significatives de notre histoire nationale'. Les jardins qui l'entourent nous conduiront vers **la grande terrasse aménagée par André Le Nôtre**, jardinier de Louis XIV. Surplombant La Défense et la Seine, elle est un chef-d'œuvre de perspective !

Nous poursuivrons notre flânerie au cœur de la ville aux demeures chargées d'histoire : Madame de Maintenon, Madame de Noailles jusqu'à la maison natale de Claude Debussy.

Notre curiosité nous amènera jusqu'au musée Maurice Denis qui se trouve dans l'ancienne demeure du peintre. Nous pourrons y admirer une collection exceptionnelle d'œuvres d'artistes symbolistes, du groupe des nabis ou de Pont-Aven. Les peintures de Maurice Denis entourées de celles d'artistes comme Gauguin, Bernard Sérusier, Bonnard, Vuillard, Ranson... y sont exposées. L'occasion de comprendre le rôle pionnier qu'ont joué les artistes de ces mouvements dans la naissance de l'art moderne à la charnière du XIXème et du XXème siècles

Nous nous donnerons rendez-vous à 10h précise devant le château (à 1 minute de la sortie du RER A)

- De 10h30/ à 12h30 nous visiterons le château - Parc et église
 - Après le déjeuner, à 14h : visite de la ville jusqu'à Maurice Denis
 - De 16h à 17h30 : visite du musée Maurice Denis
 - A 17h30 Retour au RER. Compter 30 minutes pour retourner au point de départ
- Déplacements : RER A vivement recommandé. Le parking du château (très bien) est hors de prix.

Le coût de cette sortie est de **76 €** par personne, **soit 19 € pour un membre de CGRET et 95 € pour un couple.**

N'omettez pas pour valider votre inscription de régler par virement dans les 5 jours suivant votre inscription

.Date limite d'inscription le 5 mai 2025